



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 25 mars 2025

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 24 mars 2025

Présidence : Massimo Gili

Préavis n°29-2025 – Modification des Statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle

Le Conseil communal a décidé :

1. d'accepter le préavis n° 29-2025 – Modification des Statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle ;
2. D'accepter les statuts modifiés tel que présentés.

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

Le Président

Massimo Gili



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché au pilier public du 27 mars au 5 avril 2025

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3). »